

Le 22 février 2013

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger
Madame DESCOTES
Directrice de l'AEFE
19-21, rue du Colonel Pierre-Avia
75015 PARIS

Objet : non-conformité aux principes d'organisation pédagogique et éducative dans les établissements homologués au Maroc.

Madame la directrice,

Le SNEP-FSU, Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public a confirmé, à l'automne 2011, sa place de première organisation en obtenant 84,5% des voix des enseignants d'EPS aux élections professionnelles. Ceci nous confère une représentativité incontestable. C'est donc à ce titre que nous nous adressons régulièrement à vous et vos services afin d'améliorer la place de l'EPS et du sport scolaire dans le réseau.

Lors de notre dernière audience à l'AEFE du 25 janvier 2013, nous avons abordé avec Monsieur PUJOL de nombreux dossiers que nous espérons voir avancer rapidement comme le projet de circulaire EPS à l'AEFE. A ce sujet, et afin de préparer la réunion du mois de mars consacrée à la rédaction de ce document, le SNEP vous fera parvenir un premier document de travail très rapidement.

Nous avons par ailleurs abordé le problème du non-respect des horaires d'EPS officielles dans certains établissements. Ayant à ce sujet interrogé nos responsables de zone, nous souhaitons vous alerter sur la situation dans les établissements homologués au Maroc. En effet, d'après notre enquête, il apparaît que 5 établissements homologués ne respectent pas les horaires obligatoires en EPS, et donc les principes d'organisation pédagogique et éducative qui sont une des conditions pour obtenir l'homologation. Voici le détail de ces situations non-conformes :

- Ecole El Jabr : 2 heures d'EPS par élèves à la place des 4h et 3h obligatoires en collège.
- Léon l'Africain : 1 fois 3h par semaine, en un seul bloc.
- Ecole internationale (ORT) : 3h seulement en 6^{ème} à la place des 4h obligatoires.
- Lycée Maïmonide : 2h en 6^{ème} à la place des 4h obligatoires, 2h de la 5^{ème} à la 3^{ème} à la place des 3h obligatoires.
- École Normale Hébraïque (ENH) : 2 heures d'EPS par élèves à la place des 4h et 3h obligatoires en collège.

Dans la note du MEN (NOR : MENE1221387N, note de service n°2012-074 du 9-05-2012) donnant des précisions sur la campagne d'homologation 2012-2013, il est stipulé que « l'homologation est aussi soumise à l'existence de locaux et d'équipements adaptés aux exigences pédagogiques des niveaux d'enseignement concernés ». Après une étude fine de la situation, il nous semble que cette condition matérielle est là encore loin d'être respectée en EPS. En effet, ces établissements sont, dans le meilleur des cas, obligés d'utiliser des installations sportives extérieures à l'établissement nécessitant un temps de transport important, entraînant ainsi une diminution supplémentaire du temps de pratique des élèves.

Afin d'être le plus complet possible quant à cet état des lieux alarmant de l'enseignement de l'EPS dans ces établissements, il nous paraît important de signaler que seuls 50% de ces établissements homologués disposent d'une Association Sportive. Ceci pénalise à nouveaux les élèves de ces collèges et lycées. Comment pourrions-nous accepter que ces élèves ne puissent pas rejoindre les 5 500 adhérents de l'UNSSFM ?

Le SNEP ne peut concevoir que la DGESCO du Ministère de l'Education Nationale, l'Inspection Générale et l'AEFE valident l'homologation des ces établissements tout en sachant que les volumes horaires obligatoires ne sont pas respectés en EPS, que des installations sportives en nombre suffisant ne sont pas disponibles et qu'une grande majorité des élèves de ces établissements ne puissent adhérer à une association sportive.

L'EPS est une discipline à part entière et la qualité de l'enseignement de celle-ci ne saurait être une condition facultative pour l'obtention de l'homologation. Nous demandons que la DGESCO, l'Inspection Générale d'EPS et l'AEFE interviennent rapidement auprès de ces établissements homologués pour que ces derniers respectent les principes d'organisation pédagogique en EPS.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments respectueux.

Anthony DELTOUR

Responsable national Hors de France



Polo LEMONNIER

Secrétaire national



Copie du courrier à : DGESCO et Inspection Générale de l'EPS